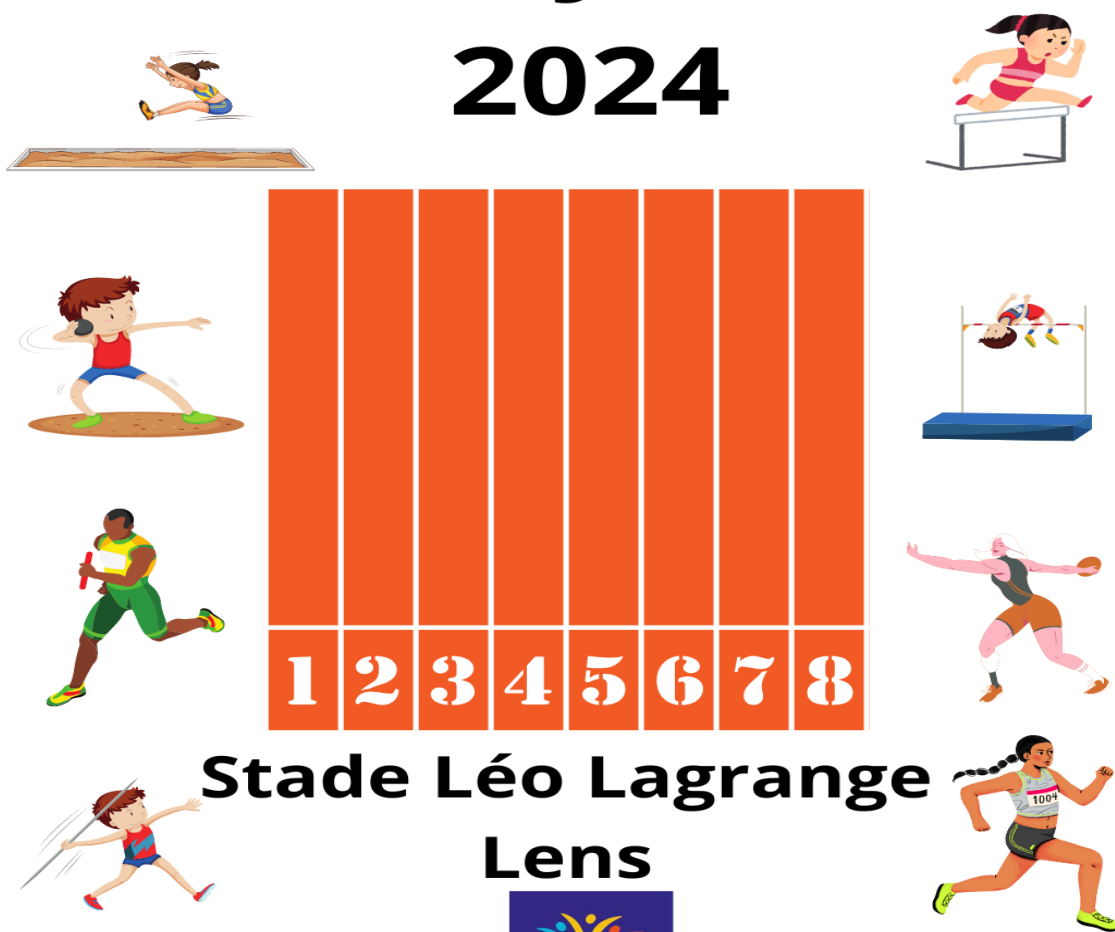


CIRCULAIRE D'INFORMATION

87 EMES NATIONAUX D'ATHLETISME CADET JUNIOR

5/6 JUIN 2024



Stade Léo Lagrange Lens



Crédit  Mutuel



Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique
277, rue Saint Jacques - 75240 PARIS Cedex 05
Tel : 01 44 41 48 55 - Site UGSEL : www.ugsel.org

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CONTACT ORGANISATEUR LOCAL

UGSEL Hauts de France
Mr Tranchant Bertrand,
566 boulevard Charles fontaine
62110 Henin Beaumont
ugselhdf@ugsel.org
Tél : 06 11 22 70 56

ACCUEIL

PASSAGE OBLIGATOIRE pour la récupération des dossards, tickets repas, souvenirs...

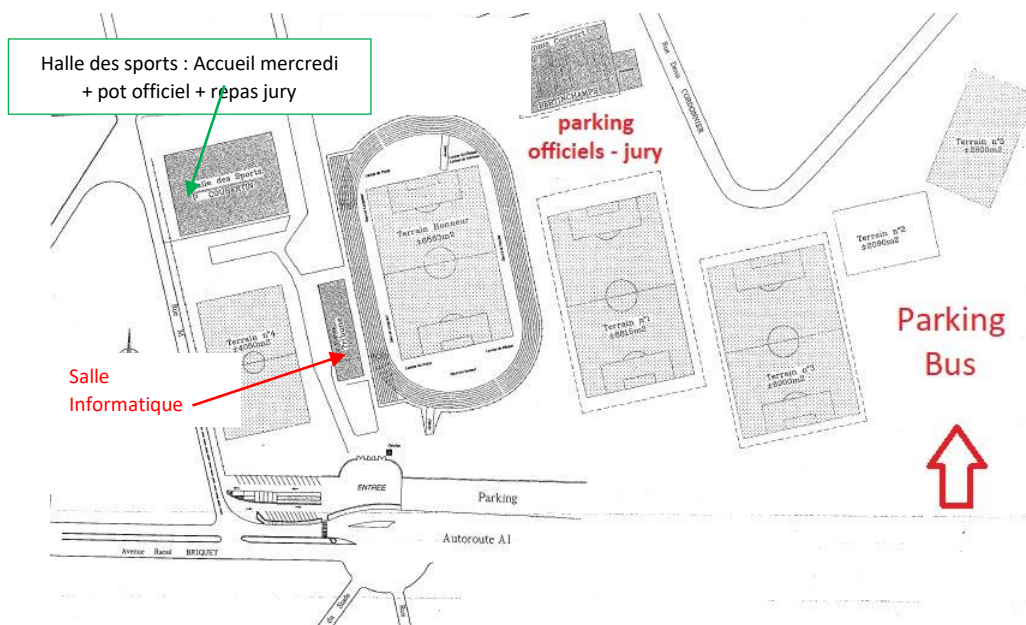
- **Mardi 4 juin 2024 de 17h00 à 19h00 :**

Collège Ste Ide, entrée rue Lecupre– 62300 LENS parking bus et voitures à proximité du self du collège

- **Mercredi 5 juin 2024 de 8h00 à 9h30 :**

Halle des sports, Stade L Lagrange

- **A partir de 9h30 le mercredi 5 juin 2024, pour les individuels, au secrétariat (salle informatique).**



LIEUX de la COMPETITION

Stade Léo Lagrange - Avenue Raoul Briquet – Lens

PARKING

Parking bus : aller jusqu'au bout pour faire le chemin pour se stationner (**aucun demi-tour autorisé sur le parking**): entrée angle avenue Raoul Briquet et rue Marcel Semblat (**le chemin du parking permet au bus de se placer dans le sens du départ**)

Parking des officiels et jury : face à halle Bertinchamps (entrée par rue du Chemin Vert)

RESTAURATION

- **mardi 04/06 soir :** Collège Ste Ide, entrée rue Lecupre– 62300 LENS (18h45 à 21h) parking bus et voitures à proximité du self du collège

- **mercredi 05/06 midi :** Extérieur du Stade L Lagrange (11h30 à 13h30) repas froids

Repas jurys dans la Halle des sports

- **mercredi 05/06 soir :** Collège Ste Ide, entrée rue Lecupre – 62300 LENS (18h45 à 21h) parking bus et voitures à proximité du self du lycée

- **jeudi 06/06 midi :** Extérieur du Stade L Lagrange distribution des paniers repas à partir de 11h (distribution regroupée par établissement ou délégation).

Tous les repas et paniers repas seront facturés et non remboursables.

HEBERGEMENT

Liste des hébergements sur le site de UGSEL Nationale
Pas d'hébergement organisé par l'UGSEL Hauts de France

TRANSPORT

Pas de transport organisé par l'UGSEL Hauts de France
Chaque établissement devra être autonome durant toute la compétition.

DROITS D'ENGAGEMENT

14.00 € par participant (athlètes et Jeunes Officiels équipes)

QUESTIONNAIRE

Les établissements doivent retourner le questionnaire de participation :

Dans un premier temps le questionnaire de participation **doit** être renvoyé par mail à ugselhdf@ugsel.org **pour le vendredi 24 mai au plus tard.**

Dans un second temps, à l'UGSEL Hauts de France, Mr Tranchant Bertrand, 566 boulevard Charles fontaine 62110 Henin Beaumont, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'UGSEL Hauts de France **pour le vendredi 31 mai 2024 au plus tard.**

PRIMES KILOMETRIQUES

Nouveauté (décision CNAS de septembre 2023) :

La prime kilométrique versée en 2024 pour la participation aux championnats nationaux sera calculée sur l'ensemble des championnats organisés au regard de 2 critères :

- le nombre d'élèves déplacé(e)s par l'AS,
- la distance aller-retour (référence Dicoroute) entre l'AS et le lieu du championnat.

L'objectif est de redistribuer l'ensemble du budget alloué chaque année et d'augmenter la prime pour les AS venant de loin.

SOUVENIRS

Un souvenir sera offert à chaque participant.

RESPONSABILITE

Les accompagnateurs (professeurs d'EPS, parents ou autres) ainsi que les chefs d'établissement, sont directement responsables de la tenue de leurs athlètes et de tout dégât que ces deniers pourraient causer au cours de leur séjour.

De plus, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

SERVICE MEDICAL

Chaque établissement doit se sentir concerné par les gestes de premiers secours.

Il est conseillé de se munir d'une trousse de première urgence facilitant une certaine forme d'autonomie dans la prise en charge des blessures bénignes.

En cas de nécessité, les urgences seront assurées par l'organisateur.

TEMPS PASTORAL

Un temps pastoral sera proposé à tous à 8h30 le lors de l'ouverture du championnat mercredi 5 juin.

PHOTOS

Des photos seront prises lors de la compétition

Les participants, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs et l'Ugsel à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET SPORTIFS

Pour toute question technique et sportive, contacter Geoffrey BRASSART, Responsable Technique des Compétitions : g-brassart@ugsel.org

ACCUEIL SPORTIF ET LICENCES

L'accueil sportif ne peut se faire qu'après passage à l'accueil administratif.

Les licences élèves et licences encadrants seront vérifiées avant la compétition et cette vérification est obligatoire et permet d'obtenir les dossards tamponnés par l'Ugsel Nationale.

La vérification des licences **élèves** peut se faire sous 2 formes :

- 1) Soit jusqu'au **dimanche 2 juin 18h00** : sous forme dématérialisée depuis Usport. Le responsable des compétitions extraira toutes les licences depuis la liste des inscriptions. Toutes les licences avec photos seront validées automatiquement.

Aucun email n'est à envoyer !

- 2) Soit lors de l'accueil sportif de la compétition, licences avec photo.

La licence de l'encadrant sera vérifiée le jour de l'accueil.

Les licences spécifiques Jeunes Officiels seront également à présenter lors de l'accueil.

Les dossards, tamponnés par l'Ugsel Nationale, ne seront donnés qu'après :

- signature du listing des participants individuels et par équipes fourni par les services nationaux,
- vérification des licences élèves,
- vérification de la licence de l'encadrant accompagnant les élèves,

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

Rappel [Article 9 des RG](#) : La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.

REGLEMENTS

Se référer aux Règlements Généraux et Spécifiques 2023-2024 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org
[Règlement Spécifique Athlétisme en Plein Air](#)

REPRESENTANT DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'ANIMATION SPORTIVE

Damien ARICKX

REPRESENTANTS DES SERVICES NATIONAUX DE L'ANIMATION SPORTIVE

Geoffrey BRASSART, Alycia VENTURA BASTOS

CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page 8)

ORGANISATION DE LA COMPETITION

- Direction de Réunion : Alain GUENZI
- Responsable Technique et Directeur de la compétition : Geoffrey BRASSART
- Responsable du Comité d'Organisation : Bertrand TRANCHANT
- Juge-Arbitre Général : Jacques-Yves LEGRAND
- Juges-Arbitres Courses : Olivier ROCK

- Juges-Arbitres Sauts horizontaux : Nadia UGER et Marjorie PASQUALOTTO
- Juge Arbitre Sauts verticaux : Bernadette RAHIM et Soaz BOURDAIN
- Juges-Arbitres lancers : Serge RIGOT
- Juge-Arbitre des départs : Jean-Pierre GAUDIN
- Responsable du suivi des JO Athlé : Guy MAUROUARD
- Chambre d'appel Courses /Concours : Brigitte PETOT et Gaëtane GUYOT
- Responsable des jurys : Guy MAUROUARD
- Speakers : Jean-Pascal EDELINÉ
- Secrétariat : Geoffrey BRASSART - Jean-Pierre CATHERINE

FISEC – EQUIPE DE France UGSEL

Le sélectionneur, Jean-Pascal EDELINÉ, sera présent sur la compétition afin de préparer l'équipe de France qui participera aux Jeux FISEC 2024 prévus à Bucarest (Roumanie) du 12 au 21 juillet 2024.

JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 5 personnes : Le directeur de réunion représentant la CTN Athlétisme, le juge arbitre général, le juge arbitre de la spécialité concernée, le responsable du comité d'organisation ou son représentant et un représentant de l'Animation Sportive des Services Nationaux de l'UGSEL.

[Cf. Règlements Généraux Article 28.3](#)

RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRE

[Conformément au Titre V des Règlements Généraux :](#)

[Article 28 RESERVES ET RECLAMATIONS](#)

[Article 29 SANCTIONS ET INSTANCES DISCIPLINAIRES](#)

JURY

La réunion des Juges Arbitres et Chefs de Plateau est prévue le **mercredi 5 juin 2024 à 9 h 00**

Les autres jurys seront informés spécifiquement sur chaque plateau à 9 h 30.

Tous les membres du jury (national, jurys équipes adulte et jeune), devront porter la tenue officielle fournie par l'UGSEL.

Les jurys équipes ne pourront être remplacés lors de la 2e journée, sauf en cas de maladie ou blessure.

JURY D'EQUIPES

Voir article 6.1 du règlement spécifique ATHLETISME EN PLEIN AIR

Une A.S. ayant une ou plusieurs équipe(s) qualifiée(s) dans un même championnat devra présenter			
Championnats	Jury Adulte ou 1 Jeune Officiel National		Jeune Officiel équipe ou 1 Jeune Officiel National
BM Challenges CJ	1 professeur d'EPS apte à faire partie du jury, ou 1 personne adulte diplômée FFA et licenciée UGSEL, ou 1 JO national, licencié UGSEL.	ET	1 JO équipe « formé »*, licencié UGSEL. ou 1 JO national, licencié UGSEL.
Critérium CJ	1 professeur d'EPS apte à faire partie du jury, ou 1 personne adulte diplômée FFA et licenciée UGSEL, ou 1 JO national, licencié UGSEL.	OU	1 JO équipe « formé »*, licencié UGSEL. ou 1 JO national, licencié UGSEL.

Le Jeune Officiel équipe doit appartenir à l'AS à laquelle appartient l'équipe.

Une AS peut se faire prêter un Jeune Officiel d'une autre AS de son comité et/ou territoire, cela à titre exceptionnel. La demande doit être faite auprès des services nationaux. L'AS se faisant prêter un JO ne pourra pas renouveler la demande l'année scolaire suivante.

*Concernant le Jeune Officiel équipe, son âge ne pourra être inférieur à la catégorie benjamin(e) 2ème année. Ce JO devra pouvoir justifier, dans sa pratique, d'une formation (quel que soit son niveau y compris d'AS) et d'un comportement efficace au sein d'un jury de concours.

Le Jeune Officiel National devra avoir participé au stage de formation organisé par l'UGSEL Nationale et avoir réussi les épreuves théoriques.

Le formulaire de confirmation et de participation au jury devra être complété au plus tard le **mercredi 29 mai 2024, dernier délai.**

1 formulaire à remplir par AS.

Pour remplir le formulaire, cliquez sur le lien suivant : [FORMULAIRE JURYS EQUIPES](#)

DOSSARDS

Les dossards seront remis aux responsables des établissements à l'accueil sur présentation du reçu certifiant le versement des droits d'engagement.

Les athlètes n'auront qu'un seul dossard pour l'ensemble du championnat.

Ce dossard devra être fixé lors des épreuves par 4 épingles.

- Dans le dos pour toutes les courses jusqu'au 400 m inclus et les lancers (sauf javelot)
- Au choix pour les sauts verticaux
- Sur la poitrine pour toutes les autres épreuves

USPORT

Il n'y a pas d'inscription à réaliser sur Usport. L'inscription sur Usport réalisée afin de participer aux compétitions qualificatives suffit.

Après la Commission de Qualification, qui se déroulera le **jeudi 15 mai 2024**, les qualifiés, individuels et équipes, de chaque territoire seront mis à jour au niveau national par le Responsable Technique des Compétitions.

Les enseignants devront sur Usport :

- Supprimer les élèves qualifiés au Championnat National mais qui ne participeront pas.
- Modifier, si besoin, les participants par équipe.

Les performances de référence des élèves ajoutés dans les équipes par les enseignants sur Usport devront être envoyées à g-brassart@ugsel.org au plus tard le **samedi 1^{er} juin 2024 à 11h00**. Celles-ci ne seront prises en compte que si elles sont réalisées lors de l'année scolaire précédente ou lors de l'année scolaire en cours et devront donc être accompagnées du résultat officiel correspondant.

COMPOSITIONS D'EQUIPES

Il n'y a pas de formulaire sur les compositions d'équipes pour le championnat national à communiquer.

La composition des équipes devra être complétée/modifiée par les enseignants EPS sur USPORT **au plus tard 96 heures avant le début des championnats ; soit avant le samedi 1^{er} juin 2024 à 10h00**. Après cette date, les modifications sur Usport seront fermées. Les modifications d'équipe ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et/ou le représentant de l'UGSEL nationale que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, convocation à un examen, cas de force majeure avec attestation du chef d'établissement).

Si cela invalide l'équipe, elles seront acceptées de droit.

Aucune modification ne sera prise en compte sur place hors du cadre des exceptions prévues par le règlement.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue sportive spécifique à l'activité est obligatoire.

Le port du maillot d'établissement est obligatoire. En cas d'absence de maillot d'établissement, un maillot neutre sera toléré. [Cf article 10 des RG.](#)

Les athlètes d'une même équipe doivent obligatoirement avoir un maillot identique.

Le short ou le cuissard est obligatoire.

TENUE DES ATHLETES

Pendant la participation aux épreuves et la remise des médailles, les « MAQUILLAGES et GRIMAGES » ne seront pas tolérés.

PODIUM

Tout athlète obtenant une récompense (trois premières places individuelles ou par équipes) devra être présent sur le podium obligatoirement avec le maillot de son établissement.

ACCES A L'AIRE DE COMPETITION

L'accès aux aires de compétition ne sera permis qu'aux athlètes devant disputer une épreuve et aux membres du jury officiant réellement. Cette entrée se fera en groupe avec le responsable du concours ou un des starters adjoints.

CONFIRMATION ET APPEL DES ATHLETES

Pour une meilleure gestion de la compétition, toutes les confirmations de participation se feront à l'accueil.

En cas de désistement pendant la compétition, **l'information devra être donnée en chambre d'appel.**

Présentation en Chambre d'appel

- Pour tous les concours, les athlètes devront se présenter à la Chambre d'Appel Concours **30 minutes avant le début de l'épreuve, 45 minutes pour la perche.**
- Pour toutes les courses, les athlètes se présenter à la chambre d'appel **15 minutes avant l'épreuve.**

Il est rappelé qu'en cas de plusieurs épreuves à disputer simultanément, les courses priment sur les concours.

MARQUES

Seuls peuvent être utilisés en guise de marques personnelles les rubans adhésifs, à condition toutefois d'être enlevés dès que l'épreuve est terminée. Les bombes à peinture et les craies sont formellement interdites.

MATERIEL

Les engins personnels ne seront autorisés pendant la compétition qu'après homologation par le Juge Arbitre.

Ceux-ci seront alors mis à disposition de tous les concurrents.

Les perches ne sont pas fournies par l'organisateur.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage au cours de ce championnat suivant les modalités arrêtées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.



Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org